

entrer en vigueur, mais il deviendra très difficile, d'un point de vue politique, je pense, de ne pas continuer d'aller dans la direction d'une ratification de ce texte. De sorte que, je crois que c'est les deux pistes qu'il faut poursuivre, il ne suffit pas même de parler d'un référendum européen, qui peut-être un jour va être organisé, tant qu'il continue d'y avoir cette pratique des états nationaux, d'en référer à leurs propres peuples sur les futures questions d'intégration européenne, c'est les deux questions qui doivent être poursuivies ensemble. Les Italiens, pour conclure, les Italiens ont un mot «e l'acqua va al mare», quelque part l'eau arrive toujours à la mer; j'y pense un petit peu à cette idée de référendum européen qui est née quelque part sur une petite crête de montagne et qui poursuit son petit bout de chemin, un jour va arriver à la mer: nous sommes là aujourd'hui pour lui faciliter éventuellement ce passage. Merci beaucoup.

6) D. Sidjanski;

Je voudrais intervenir de façon plus générale, reprendre quelques arguments, car mon collègue Auer a déjà esquissé au fond l'avenir du référendum. Je voudrais à titre introductif rappeler que il y a deux positions, deux approches de l'UE en général: une approche qui est celle des constitutionnalistes, qui insistent, sur la légitimité, la démocratie, puisqu'ils voient l'Union en tant que communauté en développement, certes, mais une communauté qui est en train de se former. Et il y a les internationalistes. Pour les constitutionnalistes, l'Union n'a pas la légitimité qu'on voudrait lui attribuer, elle a un déficit démocratique, en revanche, pour les internationalistes, c'est tout à fait le contraire: l'Union est un exemple d'une communauté extrêmement avancée. Donc, là il y a des approches différentes, je tenais à le rappeler, d'autant plus que l'Union en tant que telle est une sorte de mixture, c'est un mélange d'éléments communautaires nouveaux, d'éléments intergouvernementaux et d'éléments les plus confédéraux, les plus arriérés du point de vue des mécanismes actuels même en droit international, l'unanimité n'est pas dans plusieurs domaines. Il y a donc des contradictions déjà à l'intérieur de l'UE, qui est un système, nous le savons, très complexe, très dynamique en même temps. Alors, je reviens sur les différents thèmes, il est intéressant de constater que les référendums en Suisse, qui suivent pas à pas chaque décision, pratiquement, concernant soit les accords bilatéraux, soit d'autres négociations, soit le libre échange avec l'UE, toujours à un référendum. Et que ceci posait des questions, évidemment il n'y avait pas d'effets directs sur l'UE, c'est ça la très grande différence. Que la Suisse, si adopte les bilatérales ou pas, il y aura, évidemment, des adaptations, mais ça ne va pas arrêter le dynamisme de l'UE. C'est donc des référendums qui ont un sens, un effet limité pour l'UE. La deuxième catégorie qu'a mentionnée mon collègue, est beaucoup plus importante: ce sont les référendums nationaux d'adhésion. Alors là, pour ne pas entrer dans les détails, je pense que effectivement ça serait souhaitable qu'il y ait des référendums dans les différents pays, car pour eux, c'est un acte tout à fait important, fondamental, n'est-ce pas, ils entrent dans une communauté qui modifie leur structure et modifie leur société et, ce qui est encore plus important, c'est un impact sur les partis politiques, sur la justice, sur l'administration, sur les valeurs, tout est touché par cet acte. Alors, oui aux référendums sur l'adhésion, dans les pays adhérents, en revanche un référendum français sur l'adhésion de la Turquie, de la Croatie, de la Serbie et d'autres pays, c'est évidemment une aberration, d'autant plus que l'adhésion de nouveaux pays exige l'unanimité. Vous voyez déjà cette complexité: du moment où vous avez l'unanimité, si on décidait que l'adhésion de nouveaux pays était à la majorité qualifiée, par exemple, le dégât d'un référendum national ne serait pas aussi grand, tandis que ici on forme au fond l'opinion qui pourrait être contraire et qui constitue un veto. Là, je pense que c'est extrêmement important d'expliquer ces éléments et de voir la relation entre

l'unanimité et la ratification des différents traités ,en particulier de la Constitution. Evidemment plus on attribue des pouvoirs régaliens à l'UE plus on sent le besoin de légitimer, d'avoir un fondement légitime, notamment par un référendum européen. Mais ce qui est paradoxal, c'est cette contradiction qui consiste à avoir une Communauté en évolution dont on parle de la démocratisation, ou la règle de l'unanimité à l'intérieur tend à devenir une exception et en même temps on applique avec une rigueur incroyable l'unanimité à la ratification, quelle que soit (ratification de type parlementaire ou référendaire, référendum national concernant les ratifications). Evidemment que ceci introduit une distorsion; je ne sais pas, tu as parlé de la démocratie déformée, moi je pense que ça va au delà, c'est vraiment une distorsion, c'est un acte anti démocratique. Alors, il ne s'agit pas seulement d'un jugement abstrait; si on prend l'exemple aussi bien du Danemark, de la France ou de tous ces référendums, la population par rapport à l'ensemble de la population européenne, leurs électeurs par rapport aux électeurs européens et on sait qu'ils acquièrent un non par 55-51% ,vous voyez que c'est la minorité des minorités qui va pouvoir empêcher le processus. Donc il faut, à mon avis, bien expliquer cette relation entre ce frein que constitue réellement cet acte anti démocratique, car c'est une minorité qui va avoir le droit de veto. C'est tout à fait absurde, quand on y réfléchit. Evidemment la situation serait légèrement différente si on passait à la majorité qualifiée ou d'autres procédures. Alors, ce qui est choquant, c'est dans les organisations internationales aujourd'hui, vous avez un traité international, on crée une organisation et puis on décide que lorsque les deux tiers ont ratifié l'organisation est en vigueur. Et ici nous avons un type de communauté politique bien plus avancé que ces organisations internationales et nous continuons à vivre avec le principe de l'unanimité sur ce point fondamental. Donc, il y a de nouveau une contradiction dans la logique et il me semble qu'il faudrait bien que l'on explique cette problématique clairement avant de penser à des formules de référendum. Donc, il y aura toute une éducation dont on pourra parler. D'ailleurs, si on va vers la coopération renforcée, si on pense à la monnaie unique, Schengen etc., on voit qu'il y a des moyens, donc, de créer quelque chose d'avancé, de laisser la porte ouverte aux autres, ça serait le cas aussi dans les ratifications et non pas de créer des freins absolus comme celui que nous avons mentionné dans les cas danois, français et autres. Bon, les citoyens danois et irlandais ont dû revoter, mais je doute que les Français acceptent de revoter, je ne vois pas un gouvernement faisant voter les Français sur le même texte: c'est à peu près impossible. Alors, ce qui paraît légitime sur le plan national, devient totalement absurde et illégitime sur le plan européen et ça il faut bien que les uns et les autres prennent conscience de ce geste anti démocratique au nom de la démocratie intérieure. Nous entrons dans un système qui est différent. Si on examine d'autres éléments de ces référendums, par exemple le cas français, c'est vraiment une distorsion supplémentaire. D'abord, les Français ont dû se prononcer sur un texte à peu près illisible. J'ai été persuadé qu'en envoyant le traité constitutionnel on allait provoquer le non, en tous cas le nourrir, parce que un citoyen, ce n'est pas à vous que je m'adresse, citoyens européens éclairés, et connaisseurs de ces problèmes, mais un citoyen dans la province ou ailleurs en France qui reçoit ce traité, peut-il le lire, il va peut-être le commencer, que va-t-il en penser. Donc il sera, ensuite qu'il le veuille ou non, manipulé par quelques leaders qui vont sortir des arguments les plus percutants. Et si on examine pourquoi et comment les Français ont voté contre, on se rend compte que la peur, l'insécurité, la menace d'insécurité par la mondialisation, l'insécurité sociale, c'est-à-dire effet sur le statut social, les droits acquis en France etc., ont joué des rôles importants. A cela s'ajoute quelques thèmes parasites, j'appelle parasite par exemple la Turquie qui n'avait rien à avoir dans la discussion, certains l'ont utilisée pour le non. Donc, il y a tout un mélange, d'autant plus nous nous situons dans un pays où

la pratique du référendum est relativement récente, il y a quand même une culture des référendums qui est importante indépendamment. Donc voilà ce qui me semble être le cas, d'autant plus que les arguments négatifs sont plus faciles souvent à comprendre, parce que on touche le salaire, on touche la sécurité de l'emploi etc., alors que les arguments positifs avec tout en étant bien claires pour certains d'entre nous, étaient beaucoup plus difficiles à défendre et ont été mal défendus -alors là je fais une parenthèse: le rôle de l'Internet- il faudrait quand même que nous nous penchions aussi sur cet aspect, je pense que notre ami Esposito va revenir sur cet aspect, qui est extrêmement important, notamment dans la campagne, il devient de plus en plus important, on le voit maintenant en France pour la campagne présidentielle, il y a des blogs, des échanges, des plates-formes etc., il y a tout un débat qui se développe et qui commence à toucher beaucoup de citoyens. Donc il faudrait réfléchir. Ce qui me frappe, c'est que dans les derniers sondages les Français disent à 56% qu'ils sont pour la Constitution européenne, notamment, ils sont très avancés pour la politique étrangère et pour la défense; or vous voyez la contradiction, une autre contradiction, les gouvernements au nom de la souveraineté se protègent justement dans ce domaine, où la percée est très difficile, alors que dans ce cas le peuple est beaucoup plus avancée que les gouvernements, parce qu'ils ont le sens probablement de l'ensemble du problème face aussi bien à la Chine, et d'autres, Etats Unis etc., toute cette problématique mondiale qui s'ajoute. Donc, la Constitution dans l'esprit des Français n'est pas quelque chose d'inacceptable, à mon avis, d'autant plus que dans le non vous aviez toute une série, notamment des leaders, qui disaient «je suis européen», je ne citerai pas tous les noms, «je suis européen», mais je voterai contre pour telle ou telle raison. Donc, voyez-vous dans quel bateau nous étions engagés dans ce cas-là. J'en viens à la deuxième partie qui est le référendum européen. Je pense que, donc, il faudrait d'une part bien expliquer ce qu'il y a de illégitime et d'effet néfaste dans ces procédures confuses différentes, disparates et qui n'ont pas effectivement le respect du principe de la démocratie européenne, de la française et donc les sortir de là pour arriver à la problématique du référendum européen. On a mentionné De Gaulle, c'est surprenant, les Spinelli et d'autres parlaient depuis longtemps, depuis longtemps pas tout à fait la même chose, mais toujours est-il qu'il y a là quand même un élément, donc, de retour au peuple, 1949, je dois dire, sans oublier d'ailleurs que ça se situe déjà après la Haye, 1948, et que, je le rappelle toujours, le fondement de l'Europe n'est pas uniquement Jean Monnet et Schuman, le fondement part du Congrès de la Haye, des mouvements européens, donc d'en bas, avec certains leaders, c'est un mouvement beaucoup plus vaste. Ensuite se greffe la problématique de la nécessité des moyens etc. Alors, le référendum: premièrement il y a une relation avec le texte que vous proposez. Si vous proposez ce texte illisible une fois de plus ou bien un autre texte illisible, il y a de grandes chances que le référendum aboutisse à non, parce que il y a rejet, manque de transparence, manque de lisibilité de ce texte. Il faut donc, quoiqu'on en pense arriver à un texte succinct, parce que chaque citoyen, je prends un citoyen français qui a la Constitution française et qui voit de l'autre part le paquet qu'on lui offre, la brique, qu'on lui offre, appelée Constitution européenne, se demande pourquoi ces différences. Deuxièmement, il est évident qu'en dehors des grands objectifs, des valeurs qui sont remarquablement énoncés dans le projet, dans le traité d'ailleurs signé, la répartition des pouvoirs, modes de prises de décision, ce sont des éléments essentiels d'une Constitution, à part ça, se mettre à dos la politique, s'engager dans une orientation plus ou moins libérale ou confuse, ça n'a pas de sens: les politiques sont définies par les hommes politiques élus par le peuple, c'est de là que partent les politiques. Et si la majorité est plutôt libérale, bien il y a tendance vers un peu plus de libéralisme, et si, au contraire, elle est plutôt socialiste, nous aurons une tendance plutôt socialiste. Donc, on ne peut pas définir à l'avance ou chercher à détailler ces

politiques, je dois dire que je suis d'accord avec ceux qui en France ont critiqué cet aspect. Il y a là un élément fondamental, il faudrait quand même épurer ce texte, se présenter avec quelque chose, tout en respectant au maximum ce qui a été fait et apportant, peut-être, quelques améliorations; là je vous renvoie à un texte futurible que j'ai écrit, qui alors renverse la perspective, part de l'aboutissement pour y revenir ensuite. Je pense que c'est un peu la même démarche que nous poursuivons ici: nous allons souhaiter le référendum européen et puis nous poser la question: ce qui est possible, ce que nous pouvons faire, dans quelle mesure, et comment peut-on lancer ceci. C'est ainsi que dans les référendums qui s'inscrivent dans la démocratisation, dans la légitimité voulue pour l'UE, ces référendums qui s'inscrivent dans ce sens, doivent être supportés par toute une série d'autres instruments, nous les connaissons: ranimer les partis politiques européens, le contrôle démocratique; par exemple, si vous prenez la PESC, malgré ce ministre des affaires étrangères, la Commission peut être tenue à l'écart. Si la Commission n'est pas à la base d'une proposition, oubliez le contrôle démocratique par le Parlement européen. Donc, il est essentiel que la Commission revienne, à mon avis, là dedans, ce qui montrera aussi une relation-contrôle, un aspect démocratique. Nous connaissons d'autres problèmes, je n'y entre pas, j'en arrive à mes quelques conclusions, suggestions. Pas de préalable, comme tu l'as dit, le peuple européen, existe-t-il un peuple européen, existe-t-il un peuple suisse, existe-t-il un peuple même français, puisqu'il y en a des régions qui se proclament nations aussi, aussi bien en Espagne qu'ailleurs, la Catalogne est reconnue et son peuple: non, c'est un débat, je pense qu'il ne faut pas s'arrêter à ce préalable et à ces relations qui est le modèle de l'Etat nation, c'est ça le problème aussi: que beaucoup d'entre nous, et notamment les constitutionnalistes raisonnent en termes d'état et état nation, le plus souvent. Or, nous sommes en train de créer quelque chose de neuf, de modifier beaucoup de concepts de base et il faut accepter cette révolution que constitue la création d'une communauté, comme la communauté européenne. Donc, pour l'heure, effectivement, le seul référendum sérieux qu'on peut envisager, est constitutionnel. Oublions les législatifs, et éventuellement l'initiative qui peut être développée davantage, mais vous avez remarqué que l'initiative passe par le Parlement, la Commission etc., donc, c'est une initiative qui va recevoir sa forme plus tard. Un élément fondamental est pour moi la culture politique. Et là nous avons besoin d'un travail en profondeur, de toute sorte de présentation, d'action, auprès des jeunes, auprès des moins jeunes, des électeurs et en utilisant toute forme de consultation, de colloques beaucoup plus ouverts, utilisation des médias, utilisation d'une plate-forme sur le référendum européen à créer, à développer, à engager dans une discussion avec les citoyens qui peuvent objecter et ça donnera l'occasion de présenter précisément les arguments importants. Expliquer aussi dans ce sens le rôle de certaines institutions, qui ne sont pas connues et qui sont liées à cette problématique du référendum. Enfin, l'éducation civique européenne: ça me paraît fondamental. Ce n'est pas seulement le manque d'information des Français, ce n'est pas qu'ils ne connaissent pas telle ou telle chose, c'est beaucoup plus profond que ça, qu'il s'agisse des Français ou d'autres pays et peuples européens, il y a un manque de dimension européenne que l'on doit introduire, à mon avis, dès le bas âge, si on veut avoir des effets d'ici 20 ans. Si nous restons, quel que beau que ce soit la Constitution, nous créons d'autres instruments, tout ça est magnifique, mais il nous faut partir aussi du fond en même temps; il y a une interrelation référendum européen, type de Constitution que l'on propose, succincte, claire pour les gens et l'éducation civique européenne à développer fortement. C'est ainsi que l'on pourrait très facilement introduire une petite touche dimension européenne dès les premières classes dans les écoles. Ceci paraît important: l'histoire, si vous regardez l'histoire, comment voulez-vous que les Français, ou les Suisses, ou d'autres pensent différemment si leur histoire est une histoire aussi nationale que

possible. Or, la France et l'Allemagne sont un exemple d'une histoire commune écrite ensemble, qui devrait être faite au niveau européen. A part ça, à part l'histoire, il y a bon nombre de sujets qui peuvent être introduits pour montrer la dimension européenne; l'absurdité que l'autre jour en Suisse on discute de l'environnement et on dit mais la souveraineté de la Suisse dans l'environnement: il n'y a pas de souveraineté dans l'environnement, nous sommes tous exposés, n'est-ce pas, aux effets de l'environnement, quelle souveraineté peut jouer, c'est la contradiction. Donc, deuxième approche que je voudrais suggérer, sur laquelle j'insiste depuis quelque temps avec Georges Charpak, c'est l'introduction de la malle à pâte dès les classes premières. C'est une méthode de logique, de raisonnement et de discussion ouverte avec le maître, avec les élèves, c'est, j'ai assisté à plusieurs de ces séances, notamment en France, c'est assez extraordinaire, c'est un changement. Alors, ce qui m'a intéressé c'est que dans ce changement, il y a le respect de l'autre, de l'argument de l'autre, et selon la ministre chinoise qui est venue visiter ces écoles, c'est un apprentissage de la démocratie, c'est-à-dire du dialogue. Je propose, en définitive, qu'avant de nous lancer dans d'autres, même un sondage qui pourrait être fait par Eurobaromètre, un peu plus subtil, expliquant, essayant de voir ces arguments et de voir quelles sont les réactions avant de procéder même à un consultatif, à un référendum consultatif, qui ne pourrait être organisé qu'avec l'accord, évidemment, des gouvernements. C'est ça le problème, Donc, essayons par des étapes dans l'espoir que nous aboutirons par l'apprentissage au référendum européen. Merci.

7) P. Ponzano;

Le prof. Sidjanski a confirmé les idées qu'on avait en partie déjà entendues par le prof. Auer sur les inconvénients et une certaine non-légitimité non pas en droit, mais dans les conditions du déroulement et dans les conséquences des référendums convoqués pays par pays et par contre la légitimité du référendum européen. Après il a rajouté des propositions sur la création de cet espace public européen dont parle aussi Jürgen Habermas et je crois on aurait beaucoup à débattre, mais je voudrais vous proposer de concentrer vos réactions si possible d'ailleurs en 5'. Le prof. Sjdianski a abordé aussi le contenu du nouveau traité, nous avons encore la séance de l'après-midi, si quelqu'un veut intervenir sur cet aspect-là on a encore une possibilité. Donc, de se concentrer plutôt sur l'aspect référendum européen, la légitimité par rapport au référendum pays par pays. Le prof. Dehousse et le prof Louis veulent déjà intervenir.

8) R. Dehousse;

J'entendais avec beaucoup de plaisir le prof. Auer après l'avoir longtemps lu, et j'expliquerai plus tard pourquoi je pense que sa critique démocratique du référendum est importante et j'aurais personnellement tendance à la pousser plus loin qu'il le fait, je voudrais m'attarder ici simplement sur un point qui est la question, la disqualification des référenda nationaux, parce que, autant personnellement j'ai des réserves très fortes à l'égard de l'utilisation du référendum, elle vise surtout l'instrument du référendum pour des raisons que j'expliquerai plus que le fait de savoir si c'est au niveau national ou au niveau européen qu'on doit poser la question. Et j'ai, par rapport à l'exposé de M. Auer deux interrogations. La première théorique, l'autre plus pratique. L'interrogation théorique c'est l'utilisation du concept de *accountability* qui m'a un peu surpris dans ce contexte-là parce que *accountability* c'est par hypothèse une relation qui concerne le rapport entre le principal et son agent. Ici le principal, comme l'aurait dit un illustre citoyen de Genève autrefois, Jean-Jacques Rousseau, le principal c'est le peuple. Et le principal ne peut pas être *accountable* par définition. Donc, lui faire ce reproche-là, à mon avis, est un petit peu curieux